

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pont-Péan a été approuvée par une délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2009. Le PLU a été modifié les 01 juin 2010 et 25 février 2014. Une révision simplifiée a également été approuvée le 25 février 2014. La dernière mise à jour (n°1) date du 24 juin 2011.

Maître d'ouvrage de la modification du PLU : Rennes Métropole

Objet de l'enquête et caractéristiques du projet de modification

Différentes réflexions en cours par la **commune de Pont-Péan** nécessitent l'engagement d'une procédure de modification du PLU. Au-delà des évolutions du règlement littéral, il s'agit notamment de permettre l'achèvement de la ZAC du Lizard et la création de la ZAC multisites.

Ces éléments conduisent aujourd'hui à proposer une adaptation du PLU pour permettre :

- **les modifications du règlement graphique** et en particulier :
 - o La ZAC multisite sur les secteurs Centre et Fontaine Blanche ;
 - o L'achèvement de la ZAC du Lizard
 - o La suppression d'une zone 1AUG et l'actualisation des emplacements réservés.

- **l'évolution des orientations d'aménagement** relatives aux ZAC multisites et du Lizard.

- **les modifications du règlement littéral** pour lequel il apparaît nécessaire de l'adapter à de nouvelles dispositions législatives et de toiletter certaines règles (gestion du stationnement, annexes en zone N...).

- **la mise à jour des annexes**, afin d'actualiser les données.

Choix du projet de modification retenu et incidences sur l'environnement

Les évolutions à apporter au PLU sont limitées, ponctuelles et restent sur un champ limité justifiant le recours à la procédure de modification du PLU.

Prise en compte de l'environnement et de l'agriculture :

Les évolutions n'impliquent la réduction d'aucune protection et d'aucune zone agricole ou naturelle édictées au titre du PLU.

Prise en compte du paysage et du patrimoine :

Elles ne remettent pas en cause les principes paysagés ou le patrimoine identifiés précédemment au PLU.

Les modifications proposées seront introduites, après approbation, dans le dossier de modification du PLU :

- en annexe au rapport de présentation (additif au rapport de présentation) ;
- en remplacement et complément des pièces initialement en vigueur (orientations d'aménagement, règlements graphique et littéral, annexes).

Textes qui régissent l'enquête publique en cause et indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au Plan Local d'Urbanisme :

- Les dernières adaptations du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pont-Péan ont été approuvées le 25 février 2014 (révision simplifiée n°1 et modification n°2). Le présent projet de modification a été élaboré en application de l'article L.153-36 du code de l'urbanisme.
- L'enquête publique est réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement (articles L123-1 et suivants) relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

Bilan de la procédure de débat public, ou de la concertation, ou de toute autre procédure prévue par les textes en vigueur permettant au public de participer effectivement au processus de décision :

La procédure de modification du Plan Local de l'Urbanisme au titre des articles L. 153-36 et suivants ne prévoit pas de procédure de débat public, de concertation, ou permettant au public de participer effectivement au processus de décision. Aucune concertation préalable n'a donc eu lieu.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation :

- Au terme de l'enquête publique, le conseil métropolitain prendra une délibération pour décider ou non de l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Péan, après avis du Conseil Municipal de Pont-Péan.
- Des modifications, par rapport au dossier soumis à enquête publique, seront éventuellement décidées par le Conseil Métropolitain au vu des observations formulées par le public lors de l'enquête, par les personnes publiques associées et consultées ou par le commissaire enquêteur.